

Règlement « La Galopade des Amoureux » 2024

Article 1 : ÉPREUVE

- La Galopade des Amoureux aura lieu **le dimanche 11 février 2024**
- Course nature en forêt, avec trois distances :
 - « La Balade » : 7,5 kms (départ 9h30)
 - « La Galopade » : 15,5 kms (départ 9h30)
 - « La Sérénade » : 23 kms (départ 9h00)
- Randonnée « La Valentine » : 7,5 kms (départ 9h35), parcours identique à « La Balade »
- Départ et arrivée : Salle de Traversonne, 2 route de la forêt de Vouillé (86190)
- Ouverture du site au public : 7h30

Article 2 : PARTICIPATION

Cette épreuve est ouverte à tout concurrent, homme ou femme, âgé de 16 ans et plus, licencié FFA ou non. Les catégories d'âges sont identiques hommes ou femmes et se prennent sur l'année civile du 1er janvier au 31 décembre même si la date d'anniversaire n'est pas révolue.

Seule l'épreuve de 7,5 km est ouverte aux cadets nés en 2007 ou 2008.

La randonnée est ouverte à tous.

Les Catégories d'âge 2024

(valable jusqu'au 31 août 2024, ces catégories changeront le 1er septembre 2024)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1989 et avant
Seniors	SE	1990 à 2001
U23 / Espoirs	ES	2002 à 2004
U20 / Juniors	JU	2005 et 2006
U18 / Cadets	CA	2007 et 2008

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1989 - 1985
	M1	1984 - 1980
	M2	1979 - 1975
	M3	1974 - 1970
	M4	1969 - 1965
	M5	1964 - 1960
	M6	1959 - 1955
	M7	1954 - 1950
	M8	1949 - 1945
	M9	1944 - 1940
	M10	1939 et avant

Source : Règlement des courses hors stade Fédération française d'athlétisme : <https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlID=24>

Article 3 : ENGAGEMENT

1) Tarifs : course à caractère solidaire : 1€ de chaque engagement sera reversé à l'association Enfance V(i)olée : Association d'aide aux victimes de viol

7 € pour « la Balade », 9€ pour « la Galopade, 11€ pour « la Sérénade »

4€ pour « la Valentine » inscription sur place le matin uniquement

2) Plusieurs possibilités d'inscription :

- Par courrier : à adresser avant le jeudi 8 février 2024 à **MANGOT Laurence, 7 rue de la Grande Maison 86190 VOUILLE**, accompagné du paiement par chèque à l'ordre de l'AS Vouillé
- ou par internet : via le site <https://www.runchrono.fr/>
- ou sur place le jour de la course, jusqu'à 30 minutes avant le départ : tarifs : 9 € pour « la Balade », 11€ pour « la Galopade, 13€ pour « la Sérénade » (dont 1 € reversé à l'association Enfance V(i)olée).

Article 4 : DOSSARDS

Retrait des dossards le jour de la course à partir de 7H30.

« Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation ».

Article 5 : RECOMPENSES

- Pour les individuels : récompenses aux trois premières femmes et aux trois premiers hommes sur chaque distance
- Pour les couples : récompenses aux trois premiers couples sur chaque distance (un franchissement de la ligne d'arrivée ensemble main dans la main sera exigé)

Seuls les participant(e)s présent(e)s lors de la remise des résultats se verront remettre leurs récompenses

1 lot pour les 300 premiers inscrits remis lors de la distribution des dossards

Article 6 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être titulaire d'une licence FFA, en cours de validité (joindre obligatoirement la photocopie)
- Pour les non licenciés : posséder un certificat médical, datant de moins d'un an au 11/02/2024 mentionnant la non contre-indication de la pratique de la course à pied **en compétition**
- Pour les mineurs, l'autorisation parentale est obligatoire
- Pour des raisons techniques et de sécurité, nous ne sommes pas en mesure d'accueillir les joëlettes sur nos épreuves. Pour des raisons de sécurité et d'équité, nous n'acceptons pas l'engagement de canicross sur nos épreuves

Article 7 : RAVITAILLEMENT

1 ravitaillement à mi-parcours sera proposé pour le 15,5 kms et le 23 kms. Un ravitaillement liquide et solide à l'arrivée.

Pensez à votre éco-tasse

Article 8 : SECURITE

Elle sera assurée par les organisateurs et par la Protection Civile. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la manifestation. Il incombe aux participants de respecter les règles de sécurité en vigueur.

Article 9 : ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance auprès de AXA couvrant sa responsabilité civile, les licenciés(e)s FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 10 : ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Article 11 : DROIT A L'IMAGE ET INFORMATIQUE

L'inscription à cette manifestation autorise les organisateurs, leurs partenaires et ayants droits à utiliser les images fixes et vidéos sur lesquelles les coureurs pourraient apparaître sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et ou publicitaire.

Informations diverses

- Contact : mail : asvouille86jogging@gmail.com
☎ : Jean-Luc Robert 06 43 23 79 43 Stéphanie Kiener Habrioux : 06 95 46 35 10 Jean-Luc Lavaud : 06 15 23 81 18
- Zones de stationnement à proximité du lieu de départ.
- Pas de possibilité de douche ni de prise en charge des affaires personnelles.